

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00117**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE  
Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-0202001170

DATE D'APPHICACON: 25 Février 2020

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)**

Le quartier Jacquard situé à Saint-Etienne comprend 4 800 logements et compte 6 700 habitants répartis sur une trentaine d'hectares.

Une convention d'OPAH-RU signée le 22 avril 2011 pour la période 2011-2015 entre Saint-Etienne Métropole, l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements.

Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

La signature d'un avenant a été approuvée en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016 prorogeant les délais d'intervention jusqu'au 31 décembre 2019 dans l'enveloppe financière initialement prévue par Saint-Etienne Métropole sur ce dispositif.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter sept projets éligibles au titre de l'OPAH-RU Jacquard. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ces projets à 111 010 € pour un montant global des travaux de 1 711 448 € HT.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les bénéficiaires et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles les modalités des participations financières seront précisées.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les projets présentés au titre de l'OPAH-RU Jacquard,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 111 010 €,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes.
- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat des exercices 2020 et suivants article 20422, chapitre 20.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

## PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU JACQUARD

Sur les bases des modalités de financement révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015 et prorogées en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016, sont proposés les projets suivants :

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux
Le syndicat des copropriétaires du 14 rue Buisson représenté par le Cabinet TARDY	14 rue Buisson SAINT-ETIENNE	Copropriété	2 immeubles (A et B) de 34 logements répartis en 30 propriétaires occupants et 4 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	92 154 €	17 500 €	Réfection complète de la toiture du bâtiment B.
Le syndicat des copropriétaires du 23 rue Dumarest représenté par M. Arnaud LEFEVRE (syndic bénévole)	23 rue Dumarest SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 6 logements répartis en 2 propriétaires occupants et 4 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	21 113 €	7 390 €	Remplacement de la porte d'entrée vétuste, mise en sécurité et ravalement de la façade, réfection de la montée d'escalier.
M. Saïd BENKOUSSAS 7 rue Dumarest SAINT-ETIENNE	7 rue Dumarest SAINT-ETIENNE	Mono propriété	1 immeuble de 6 logements répartis en 1 propriétaire occupant et 5 logements locatifs (dont 3 logements vacants)	Concernée	33 693 €	5 591 € (dont 1 034 € d'éco-prime classe C)	Les travaux sur les parties communes portent sur la réfection de la toiture et de la charpente Réhabilitation complète d'un logement vacant très dégradé : création d'un wc et d'une salle de bains, rénovation de la cuisine, travaux d'électricité. Surface habitable de 45 m <sup>2</sup> (T3) Etiquette DPE après travaux : C
Le syndicat des copropriétaires du 18 rue Bourgneuf représenté par la CGIL Immo de France	18 rue Bourgneuf SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 33 logements répartis en 17 propriétaires occupants et 16 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	25 622 €	8 968 €	Réfection et isolation thermique des deux pignons.

<b>Le syndicat des copropriétaires du 24 rue Jules Ledin représenté par l'EPASE</b>	<b>24 rue Jules Ledin SAINT-ETIENNE</b>	Copropriété	2 immeubles de 3 propriétaires occupants (dont 2 logements et une maison individuelle sur cour)	Concerné pour la totalité des travaux	<b>51 903 €</b>	<b>17 500 €</b>	Opération de Restauration Immobilière (ORI). Future copropriété de 3 logements vacants. Les travaux portent sur la réhabilitation complète des parties communes de l'immeuble : maçonnerie, traitement de la charpente, reprise des façades, remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, serrurerie, plâtrerie, mise en peinture.
<b>Le syndicat des copropriétaires et le bailleur du 26 rue Paul Bert représenté par l'EPASE</b>	<b>26 rue Paul Bert SAINT-ETIENNE</b>	Copropriété	1 immeuble de 3 logements répartis en 2 propriétaires occupants et 1 logement locatif	Concernée pour la totalité des travaux	<b>468 603 €</b>	<b>17 500 €</b>	Opération de Restauration Immobilière (ORI). Future copropriété de 3 logements vacants. Les travaux portent sur la réhabilitation complète des parties communes de l'immeuble : maçonnerie, traitement de la charpente, reprise des façades, remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, reprise des espaces verts, serrurerie.
		Propriétaire bailleur		Non concernée	<b>38 778 €</b>	<b>4 939 € (dont 3 000 € d'éco-prime classe B)</b>	Réhabilitation complète d'un logement vacant situé au rez-de-chaussée : travaux de plâtrerie, de peinture, d'électricité et de plomberie. Surface habitable de 75 m <sup>2</sup> (T3) Loyers conventionnés de 423 €/mois, Etiquette DPE après travaux : B
<b>Le syndicat des copropriétaires et le bailleur du 16 rue Gonnet représenté par l'EPASE</b>	<b>16 rue Gonnet SAINT-ETIENNE</b>	Copropriété	1 immeuble de 6 logements (dont une maison individuelle sur cour) répartis en 2 propriétaires occupants et 4 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	<b>690 824 €</b>	<b>17 500 €</b>	Opération de Restauration Immobilière (ORI). Future copropriété de 6 logements vacants. Les travaux portent sur la réhabilitation complète des parties communes de l'immeuble : démolition, maçonnerie, traitement de la charpente, reprise des façades, remplacement des menuiseries intérieures, revêtement de sols, serrurerie, aménagements extérieurs.
		Propriétaire bailleur		Non concernée	<b>288 758</b>	<b>14 122 €</b>	Réhabilitation complète de 4 logements vacants : travaux de plâtrerie, de peinture, d'électricité et de plomberie, isolation des murs et du plancher. Surface habitable de 38 m <sup>2</sup> et 42 m <sup>2</sup> (T1) 52 m <sup>2</sup> et 57 m <sup>2</sup> (T2) Loyers conventionnés de 229 €/mois 244 €/mois, 313 €/mois, 343 m <sup>2</sup> Etiquette DPE après travaux : B et C
<b>TOTAL</b>			9 immeubles de 91 logements répartis en 57 propriétaires occupants et 34 logements locatifs		<b>1 711 448 €</b>	<b>111 010 €</b>	